

Mercredi 11 Janvier 2017 - n°114

Voeux 2017 - Cérémonie des Voeux 2017

Finances - Observatoire des finances de Villes de France et intercommunalités - Parution du Tome 3

Institutions - Intervention au Sénat de Caroline Cayeux sur le rapport relatif à l'Etat territorial

Développement durable - Villes de France rejoint le CEPRI pour mieux anticiper la GEMAPI

Habitat - Élargissement du dispositif Pinel à la zone C

Europe - Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #7

Habitat - Numérique - S'inscrire dès à présent au colloque « Innover dans l'habitat » du 22 mars prochain

Numérique - Consultation #Moi citoyen numérique

Numérique - Décret sur l'opendata dans les administrations

VOEUX 2017



Cérémonie des Voeux 2017

C'est entourés des membres du Conseil d'administration de *Villes de France*, que Caroline Cayeux, présidente de *Villes de France* et Jean-François Debat, président délégué, ont souhaité la bienvenue aux nombreux invités à la cérémonie annuelle des vœux, qui s'est tenue le 10 janvier 2017.

Voici les points principaux de leur allocution (extrait) :

Sur la réforme territoriale

"Nous sommes en train de mettre en œuvre sur le terrain la réforme territoriale. L'élargissement des régions, (qui signifie pour nombre de nos adhérents l'éloignement du centre de décision), l'élaboration des nombreux schémas (auxquels nous sommes plus ou moins associés), la création des métropoles, l'élargissement des intercommunalités..."

Pour 45% des intercommunalités (celles qui ont fait évoluer leur périmètre), nous devons renouveler la gouvernance avant le 27 janvier 2017.

Des changements majeurs sont donc en cours au niveau local. Pour autant, on ne peut pas dire que la réforme territoriale soit aboutie et des évolutions seront nécessaires.

Et pour être plus précise, une meilleure prise en compte de la diversité des territoires urbains s'impose. Si des métropoles (en nombre raisonnable) sont indispensables, **la France des villes ne peut se limiter aux métropoles et il est temps de reconnaître les fonctions d'équilibre et de cohésion des villes de France.**

A elles seules, elles représentent près de la moitié de la population française et rappelons le, plus de 30% du corps électoral (selon une analyse des résultats électoraux que nous réalisons avec Kantar Tns sofrès et que nous publierons prochainement)."

Sur les finances et la gestion locales

"Il y a évidemment beaucoup de choses à évoquer, mais je voudrais exprimer notre préoccupation sur une année qui s'annonce difficile puisque la contribution des collectivités au redressement des finances publiques se poursuit.

Nous avons abordé ce matin en Conseil d'administration un sujet de préoccupation sur le régime de TVA applicable à certains de nos services.

Dans la mesure où la doctrine, comme les dernières directives communautaires relatives à la TVA, tendent à intégrer de plus en plus de services à dimension culturelle, sociale, voire sportive dans les services d'intérêt économiques généraux, c'est-à-dire services ouverts au champ de la concurrence, nous allons mener une action. Et pour résumer une affaire qui n'est pas simple, nous allons d'abord **essayer d'obtenir du ministère de l'économie et des finances**, une **clarification générale de sa position, sur l'application de la TVA aux activités des services publics des collectivités locales.**"

Sur la qualité de la ville

- "L'habitat : avec nos partenaires de l'Union sociale pour l'habitat et du Groupe Caisse des Dépôts, nous avons lancé le 11 mai 2016 « *l'Observatoire de l'habitat des villes de France* », qui permet un accès à toutes les sources statistiques existantes regroupées sur un même support numérique.

Cet outil, connaît déjà un franc succès en termes de fréquentation et d'utilisation par les adhérents (et même largement au-delà).

En 2017, nous effectuerons à partir de cet Observatoire de l'habitat, **une étude d'impact de la réforme de la politique de la ville** pour nos territoires, dont nous vous dévoilerons les conclusions au premier semestre de l'année.

- "Les services à la population : nous mettrons l'accent en 2017, sur **2 sujets** : l'insertion des jeunes par le sport (et nous venons de nous rapprocher de l'agence pour l'éducation par le sport), et les politiques liées à la silver économie, qui seront le thème de nos prochains *Rendez-vous de l'intelligence locale*.

- "Le numérique : *Villes de France*, ce sont des villes et des intelligences. Alors que les métropoles sont sous les projecteurs pour leurs démarches **smart city**, nos villes ne sont pas en retard mais au contraire, sont des

territoires d'innovation et d'avancées dans les politiques numériques. En 2017, nous allons mettre en avant et accompagner nos territoires sur ce sujet majeur.

- "Les inondations : les évolutions climatiques nous obligent à plus de responsabilités : en mai 2016, plusieurs départements ont connu des inondations importantes, en particulier en milieu urbain.

Notre conseil d'administration a décidé ce matin de travailler de manière plus étroite sur le sujet avec le Centre Européen de Prévention de Risque d'Inondation (CEPRI), notamment avec l'obligation d'exercer la nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (Gémapi). J'ai donc le plaisir de vous annoncer l'adhésion de notre réseau au CEPRI. Je salue ma collègue sénatrice d'Indre-et-Loire, Marie-France Beaufile, maire de Saint-Pierre-des-Corps, qui préside cette institution reconnue, qui va nous accompagner ce dossier."

Sur la sécurité

"Les dernières lois de sécurité aussi bien que les mesures provisoires prises dans le cadre de l'État d'urgence, ont consacré **le rôle pivot des maires** dans l'articulation des dispositifs destinés à assurer la sécurité et la tranquillité publique.

Dans le cadre de l'état d'urgence, les plus hautes instances nous demandent beaucoup. La question de l'armement et de l'équipement des policiers municipaux est centrale, peut-être un peu trop à notre goût, puisque nous n'avons pas encore eu l'occasion de débattre avec le ministère de l'Intérieur de ses intentions, ni d'évoquer une « nouvelle doctrine d'emploi », encore moins des évolutions législatives rendues nécessaires, par une situation de fait.

Face à ces évolutions qui ne sont pas du tout neutres en termes de responsabilité, Villes de France a décidé de réactualiser son enquête approfondie « Panorama des polices municipales des Villes de France », et va rendre publics les résultats qui portent sur près de 100 Villes de France, la semaine prochaine, le mardi 17 janvier."

Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président délégué de *Villes de France* s'est ensuite exprimé sur l'aspect financier. « *Si l'effort demandé aux collectivités territoriales va être réduit dans le cadre de la loi de finances pour 2017 et rectificative de 2016, ce n'est pas suffisant pour exonérer les membres de Villes de France de faire des choix douloureux* » a-t-il assuré.

« Nous sommes à la limite de ce qui peut être fait sans conséquence sur les investissements et la qualité du service », a-t-il ajouté.

Jean-François Debat a aussi exprimé sa satisfaction sur le fait que « *la réorganisation de la DSU est globalement favorable à nos villes, notamment celles incluses dans le dispositif cible ; la stabilisation du FPIC à un milliard est aussi une satisfaction* ». Par contre, il a exprimé son inquiétude sur l'intégration de l'exonération de taxe foncière pour les personnes modestes. « *En 2016 le montant a été le double de celui de 2015. C'est donc une décision de l'Etat financée par les collectivités,* » a-t-il regretté.

Sur l'organisation du territoire, Jean-François Debat a demandé une « pause » pour pouvoir absorber toutes les réformes. Il a enfin ajouté : « *la loi sur le cumul des mandats appellera une transformation des relations de nos associations avec le Parlement. Nous devons apprendre à travailler ensemble différemment* ».

FINANCES

Observatoire des finances de Villes de France et intercommunalités - Parution du Tome 3

Dans le cadre de son Observatoire des Finances et de la Fiscalité - réalisé en partenariat avec - Caisse d'Épargne, Villes de France poursuit l'analyse des évolutions de la situation financière, de la fiscalité locale, et des dotations de l'État, de ses membres, villes généralement centre de leur agglomération, ainsi que de leurs EPCI d'appartenance.

Des dernières analyses budgétaires (opérées de manière consolidée auprès des 150 villes adhérentes à *Villes de France* et de leurs 142 EPCI d'appartenance), en 2015, la dégradation tendancielle des ratios financiers usuels que l'on constatait jusqu'en 2014, en raison du maintien de fortes tensions sur la section fonctionnement, s'est inversée.

Ainsi, les recettes de fonctionnement (28,3 milliards d'euros en 2015) ont crû de 1% pour les villes de 15 000 à 100 000 habitants (0,6% pour les seules *Villes de France*) par rapport à 2014.

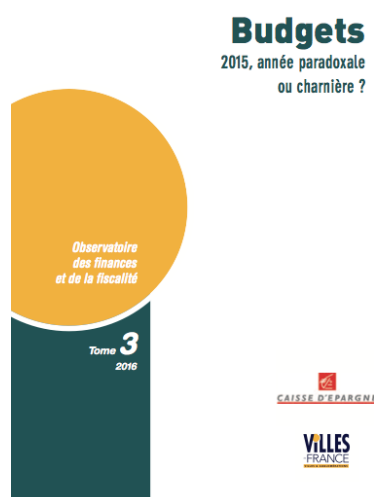
Efforts de gestion

Les dépenses de fonctionnement (25 milliards d'euros en 2015), ont par contre été en recul de -0,5% que cela soit pour les *Villes de France* (150 villes) ou pour l'ensemble des villes de 15 000 à 100 000 habitants.

Cette situation exceptionnelle de recul des dépenses courantes de fonctionnement (favorisée par une inflation nulle, une absence d'indexation de la valeur de point d'indice des fonctionnaires territoriaux, un recul des prix de l'énergie ainsi que, des taux d'intérêts historiquement faibles et, ici ou là, quelques transferts de charges aux EPCI) **et de progression ralentie des ressources de fonctionnement** (que soutenait cependant le coefficient d'actualisation des valeurs locatives de 0,9%, et des effets de hausse des taux d'imposition en année post électorale) **explique l'amélioration de l'épargne brute des Villes de France et de l'ensemble des villes de 15 000 à 100 000 de près de 45 %.**

Investissement en recul dans les villes

En 2014, un ajustement en baisse très sensible des dépenses d'investissement (hors dette) avait été constaté (de l'ordre de 13 à 15 % selon les situations locales). Logique en début de mandature, ce recul pouvait s'expliquer



notamment au regard de 2013, année qui concluait un mandat d'investissement soutenu. Malheureusement celui-ci se prolonge, puisque le niveau des dépenses d'investissement réalisées en 2015 est lui-même en recul par rapport à 2014 de près de 11%.

Progression de l'épargne brute, réduction des investissements à financer, légère décline du recours à l'emprunt malgré un contexte favorable de taux d'intérêts ont finalement conduit à une progression de près de 1 milliard d'euros des réserves des villes (dont 262 M€ pour les *Villes de France*) dont on observera attentivement en 2016 s'il s'est agi d'une encaisse de précaution, ou si un mouvement durable de recul des investissements, va s'accompagner d'un désendettement conséquent des villes.

Télécharger le Tome 3 de l'Observatoire des finances des Villes et EPCI

INSTITUTIONS



Intervention au Sénat de Caroline Cayeux sur le rapport relatif à l'Etat territorial

Mardi 10 janvier en fin de soirée, un débat sur les conclusions du rapport d'information «Où va l'État territorial ? Le point de vue des collectivités» s'est tenu en séance publique au Sénat à la demande de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, en présence de Bruno Le Roux, ministre de l'intérieur.

A cette occasion, Caroline Cayeux a salué le travail des rapporteurs Marie-Françoise Pérol-Dumont et Éric Doligé pour « *leurs préconisations opérationnelles* ». Elle a noté que « *ce rapport reprend beaucoup des propositions émises par l'association Villes de France* », à travers sa contribution. Elle a estimé « *nécessaire de pérenniser l'organisation multi-sites des services déconcentrés de l'État, et d'éviter la fermeture simultanée de plusieurs services dans une même collectivité, qui peut avoir déjà été touchée par la fermeture d'une usine, d'un service public de proximité, ou la mise à l'écart du maillage ferroviaire* ». Elle a regretté notamment le manque de concertation réelle avec les élus locaux pour le plan préfecture nouvelle génération. Elle demande des compensations pour les territoires ayant déjà vécu plusieurs départs successifs ces dernières années. Comme les rapporteurs, elle a plaidé pour une durée minimale d'affectation des préfets de 3 ans, « *tant la stabilité est essentielle* ». Quant au contrôle de légalité, Caroline Cayeux a invité à étudier sérieusement sa suppression au bénéfice d'un système de rescrits, comme le propose Alain Lambert, car les préfetures n'ont plus les moyens de contrôler cinq millions d'actes. Le rescrit présenterait, pour les collectivités, l'avantage de valider préalablement la solution trouvée à une question complexe de droit, et de leur apporter la sécurité juridique. Le préfet deviendrait ainsi un « *accélérateur des initiatives locales, et le contrôle de légalité serait réorienté vers l'avis et le conseil en amont* ». La sénatrice de l'Oise a déclaré « *souscrire sans réserve à l'idée d'une consultation nationale impérative des associations nationales d'élus avant tout lancement d'une politique ministérielle touchant aux compétences décentralisées comme à l'administration déconcentrée* ». Un ajout à ces mesures : « *le Parlement doit être mieux informé des conséquences des réformes sur la répartition géographique des effectifs de l'État. La dernière synthèse dont on dispose remonte à la loi de finances pour 2013* ». Pour Caroline Cayeux, ces données devraient figurer obligatoirement chaque année dans le « *jaune* » budgétaire idoine.

Pour retrouver la vidéo.

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Villes de France rejoint le CEPRI pour mieux anticiper la GEMAPI

Lors de son Conseil d'administration du 10 janvier 2017, *Villes de France* a rejoint officiellement le « Centre européen de prévention des inondations » (CEPRI) afin de travailler plus étroitement avec ses membres sur la nouvelle compétence obligatoire « *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* » (GEMAPI), qui sera confiée aux intercommunalités au 1er janvier 2018.

A cette occasion, la présidente du CEPRI, Marie-France Beaufile, sénatrice-maire de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire), a évoqué avec les administrateurs les modalités d'application de la GEMAPI qui va bouleverser les modalités de la prévention du risque inondation en France. De nombreux adhérents (villes /EPCI) membres de *Villes de France* participent déjà activement aux travaux de cette instance d'expertise technique. A l'heure de la prise de la compétence de la GEMAPI, il est apparu important aussi pour *Villes de France* de s'associer à ce réseau d'expert pour apporter une aide adaptée à ses membres. Les membres de cette structure sont des associations, des collectivités, des syndicats de collectivités et des établissements publics. Le CEPRI détecte notamment les évolutions réglementaires (Cat Nat, Analyse Coût Bénéfice, Dignes et barrages comme ouvrages de danger, directive inondation, etc.) et participe à des groupes de travail nationaux pour représenter l'intérêt des collectivités (concertation sur les PPR, évolution des PPR, etc.).

Depuis sa création, il y a 11 ans, le CEPRI a pour mission principale d'être l'appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe. *Villes de France* travaille déjà régulièrement avec le CEPRI depuis de nombreuses années avec des prises de positions communes (mise en œuvre de la directive inondations, par exemple). Le sénateur Eric Doligé, alors président et fondateur du CEPRI, était déjà intervenu le 4 mai 2011 devant le Conseil d'administration de *Villes de France* (qui portait alors le nom de Fédération des Maires

HABITAT



Élargissement du dispositif Pinel à la zone C

L'adoption définitive de la Loi de finances pour 2017 a confirmé l'élargissement du dispositif Pinel de soutien à l'investissement locatif, en zone C, à titre expérimental. En effet un amendement concernant le dispositif Pinel a permis, à titre expérimental et sous conditions précises, de rendre éligibles au dispositif « Pinel » les investissements réalisés en 2017 par les contribuables dans certaines communes de la zone C. Cet amendement déposé par Isabelle Le Callennec, députée d'Ille-et-Vilaine, a été adopté le 16 décembre dernier lors de la seconde

lecture du projet de loi de finances 2017 à l'Assemblée nationale, avec un avis favorable du Gouvernement.

Contexte de l'adoption de l'amendement

Un des objectifs des "zonages A, B, C", est de modérer le coût de l'habitat et donc de permettre à des ménages aux ressources « intermédiaires » de se loger en zone tendue. Cet objectif semble atteint dans les zones tendues alors que, dans les zones plus détendues ne bénéficiant pas des dispositifs d'incitation fiscale, cette mixité semble parfois plus compliquée à réaliser. Certes, une ville ou un EPCI en zone détendue (C et aussi B2) ne peut retrouver une croissance démographique uniquement grâce aux seuls dispositifs fiscaux liés à l'investissement immobilier, qu'il s'agisse de logements relevant du domaine privé ou public. Toutefois, le fait d'être privé de ces incitations impacte d'autant plus négativement les territoires en déficit de croissance démographique. Les élus des territoires concernés ont parfois le sentiment que l'Etat ne leur donne pas les moyens de limiter ou d'inverser la courbe de la décroissance démographique. Le fait de ne pas bénéficier des dispositifs fiscaux permettant l'investissement locatif privé rend les choses compliquées en particulier dans certaines zone C. Dans ce contexte, l'association *Villes de France* a plaidé notamment lors d'une audience ministérielle le 14 juin 2016 pour un réglage plus fin que ces grandes zones (malgré leurs améliorations), en permettant aux préfets de pouvoir déroger au zonage quand un territoire nécessite un besoin réel de construire sur des critères objectifs. Cette mesure a été largement défendue par Pierre Méhaignerie, président de la Conférence des villes et territoires de Bretagne, et vice-président de *Villes de France*. Selon le focus de l'Observatoire de l'habitat sur le zonage, environ 8% des villes de plus de 15 000 habitants (classées en zone C) pourraient être concernés potentiellement par cette situation.

Dispositif prorogé et élargi à la zone C à titre expérimental

Codifiée sous l'article 199 novovicies du code général des impôts (CGI), la réduction d'impôt sur le revenu en faveur de l'investissement locatif intermédiaire (dispositif « Pinel ») s'applique « aux contribuables domiciliés en France qui acquièrent ou font construire des logements neufs ou assimilés du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2016, qu'ils s'engagent à louer nu à usage d'habitation principale du locataire pendant une durée de six ou neuf ans, sous conditions de respect de plafonds de loyer et de ressources du locataire ». Par conséquent, la modification de la Loi de Finances 2017 introduit, à titre expérimental, au titre de l'année 2017 pendant laquelle le dispositif « Pinel » est prorogé, la possibilité de rendre éligibles à cet avantage fiscal les investissements réalisés par les contribuables dans certaines communes de la zone C, dans les mêmes conditions que celles de la zone B2, « à savoir sur agrément du représentant de l'État dans la région après avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement ». Ainsi, cette dérogation s'appliquerait uniquement pour les acquisitions ou les constructions de logements réalisées en 2017 à compter de la délivrance de l'agrément du représentant de l'État dans la région. Les villes de la zone C concernées peuvent désormais demander au préfet de région que leurs territoires deviennent éligibles au dispositif Pinel par délibération de leur conseil municipal.

EUROPE



Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #7

A l'occasion de cette septième édition, toute l'équipe de « Villes de France, Villes d'Europe » vous présente ses vœux pour 2017 !

Au sommaire cette semaine :

- Publication d'une feuille de route sur une nouvelle initiative intitulée : Spécialisation intelligente - une nouvelle approche de la croissance et de l'emploi grâce à des stratégies régionales d'innovation.
- Lancement d'une plateforme de suivi de projets environnementaux dans le cadre du programme Horizon 2020 à travers différents pays européens.
- Désignation des capitales européennes de la culture 2017 : Aarhus (Danemark) et Paphos (Chypre). Focus sur le mode de désignation des villes et les financements disponibles.

Le projet européen de l'édition met en avant l'utilisation des investissements territoriaux intégrés à Alençon dans le cadre d'un programme de traitement des friches urbaines. Enfin, un point sur les appels à projets, les documents utiles et l'agenda européen.

Pour rappel, trois rencontres seront organisées au cours de l'année. La première « Matinée Europe » de Villes de France aura lieu le 8 février à la Maison de la Recherche à Paris et sera consacrée aux enjeux et opportunités liés à l'économie circulaire.

Pour vous inscrire à cette newsletter (si votre collectivité est adhérente [Villes de France](#)), merci d'écrire à : [\[email protected\]](#)

HABITAT - NUMÉRIQUE



S'inscrire dès à présent au colloque « Innover dans l'habitat » du 22 mars prochain

Les 5^{ème} rencontres du Forum des politiques de l'habitat privé auront pour thème "l'innovation dans l'habitat" en ciblant l'étude de trois types d'innovation, susceptibles d'impacter les politiques locales de l'habitat : « innovation technologique (numérique), sociale et de produits/services/usages ». Cette journée, ouverte librement aux collectivités territoriales concernées, comprendra trois séquences.

La matinée sera dévolue aux données : « la data révolution ». En effet, construire une stratégie data en matière d'habitat nécessite de s'interroger notamment sur les modes de collecte, de traitement des flux divers de mégadonnées (big data) et de mise à disposition en vue de leur réutilisation. En début d'après-midi, les échanges porteront sur les innovations sociales pour mobiliser autrement

habitants et financements. Enfin, la dernière séquence de la journée examinera les « innovations de produits/services/usages ». Le programme prochainement disponible et il est possible de s'inscrire dès à présent sur [le site dédié](#).

NUMÉRIQUE



Consultation #Moi citoyen numérique

Le Conseil des partenaires pour les territoires de demain rassemble représentants de l'Etat, entreprises et associations, dont Villes de France, et vise à poser les questions utiles à la construction des politiques publiques numériques de demain. L'association Villes Internet et Berger-Levrault lancent une consultation nationale « #Moi citoyen numérique » sur le territoire français.

Les villes sont invitées à devenir partenaires de la consultation et à diffuser le questionnaire, via un kit de communication fourni. Cette consultation nationale permet aux citoyens de donner leur avis sur les services numériques essentiels sur les grandes thématiques suivantes : la santé et la solidarité, la démocratie et la citoyenneté, la vie quotidienne, l'enfance et l'éducation, la culture, le sport et le patrimoine ou l'activité, l'économie et l'emploi. Ils contribuent alors à définir la citoyenneté numérique et permettent aux collectivités participantes de mieux cerner les attentes des habitants.

[Accéder au kit de communication](#)

NUMÉRIQUE



Décret sur l'opendata dans les administrations

Un décret du 30 décembre 2016 lié à la loi pour une République numérique limite l'obligation de publication des données par défaut aux administrations de 50 agents ou plus. A l'article 6 de la loi, il était précisé que conformément à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, seules les collectivités de plus de 3500 habitants seraient concernées par l'ouverture des données. Ce décret vient donc compléter le périmètre de l'opendata dans l'administration. Les documents communiqués dans le cadre de procédures Cada devront être ouverts avant le 7 avril 2017, soit 6 mois après la promulgation de la loi Lemaire, en application de son article 8. D'autres décrets viendront préciser les délais pour les autres données.

AGENDA

Mardi 17 janvier - Paris

Présentation du troisième panorama des polices municipales des *Villes de France* **Vendredi 27 janvier - Montpellier**
Matinée d'études sur le thème de la compétence tourisme (gratuit)

[Programme](#) et [Coupon d'inscription](#)

Lundi 30 janvier - Paris

Demi-journée d'information sur le France Connect Agent

[Programme](#) et inscriptions **Mardi 31 janvier - Niort**

Séminaire national « *l'Urbanisme et le foncier à l'ère du numérique* »

[Programme](#) et inscription **Mercredi 1er et jeudi 2 février - Angers**

Caroline Cayeux intervient lors des [Rencontres nationales de l'Odas](#) sur le rôle des pouvoirs locaux pour accroître leur impact sur le vivre-ensemble **Mercredi 8 février - Paris**

« *Matinée Europe* » de *Villes de France* sur l'économie circulaire

[Programme](#) et inscription **Mardi 7 mars - Paris**

